



Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19. boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Association AIST

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2018



Table des matières

1	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	4
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	5
2.2	Actif circulant	6
2.2.1	Actif circulant / dépréciations	6
2.2.2	Produits à recevoir	6
2.3	Fonds associatifs	7
2.4	Disponibilités et divers	7
2.5	Passifs	7
2.5.1	Tableau de variation des capitaux propres	7
2.5.2	Provisions	8
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10
2.7.1	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	13
2.7.1.1	<i>Participation des salaries</i>	13
3	Informations relatives à la fiscalité	14
3.1	Résultat exceptionnel	14
3.1.1	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	14
4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	15
4.1	Engagements donnés	15
4.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	15



Commissaire aux Comptes :

Annexe au bilan et au compte de résultat
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	296 756	111 199	12 569	395 386
Corporelles	Terrains	327 630		12 958	314 672
	Construction sur sol propre	5 277 257	903 670	249 225	5 931 703
	Construction sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	779 897	43 264	159 763	663 397
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	977 658	27 504	17 746	987 416
	Installations générales, agencements, aménagements divers	595 156		459 169	135 987
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	789 191	109 403	78 868	819 727
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	694 053	564 980	1 025 343	233 691
	Avances et acomptes				
	TOTAL III	9 440 843	1 648 822	2 003 072	9 086 593
Financière	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	474 509	36 976	14 675	496 810
	TOTAL IV	474 509	36 976	14 675	496 810
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	10 212 107	1 796 998	2 030 315	9 978 789

Les prêts et autres immobilisations financières correspondent à des prêts consentis dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort construction.

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II					
	198 443	60 890	875	258 458	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	2 927 824	203 350	201 567	2 929 607
	Sur sol d'autrui				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	502 614	45 628	137 739	410 503
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	758 615	78 845	17 691	819 768	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	543 036	6 645	446 054	103 627
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	561 328	75 365	26 445	610 247
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III					
	5 293 416	409 832	829 496	4 873 752	
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)					
	5 491 859	470 722	830 371	5 132 210	

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Concessions brevets licences	Linéaire	de 1 à 5 ans
Bâtiments	Linéaire	de 1 à 35 ans
Installations et agencements propriétaire	Linéaire	de 1 à 30 ans
Matériel médical et radio	Linéaire	de 2 à 10 ans
Installations et agencements locataire	Linéaire	de 1 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	de 2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	de 1 à 10 an

2.2 Actif circulant

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

2.2.1.1 Tableau des dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks				
Créances	124 109	116 963	65 693	175 379
Autres		11 427		11 427
TOTAL	124 109	128 390	65 693	186 806

2.2.2 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	
Participations groupe	
Participations Hors groupe	
Clients	
Associés	
Valeurs mobilières de placements	115 846
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	28 684
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	11 573
Personnel	98 700
Sécurité sociale	0
Etat	0
Divers	
TOTAL	254 803



2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.4 Disponibilités et divers

Différence d'évaluation sur les valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des VMP détenues à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable. Cette valorisation est inférieure au coût d'acquisition, mais la valeur nominale est garantie à l'échéance.

Autres disponibilités :

Elles tiennent compte de dépôt à terme (275.000 €), de comptes sur livret (1.091.122 €) et de contrat de capitalisation (797.000 €).

2.5 Passifs

2.5.1 Tableau de variation des fonds associatifs

Libellés	N-1	+	-	N
Capital				
Réserves, primes et écarts	3 038 402		423 586	2 614 816
Report à nouveau				
Résultat	-423 586	674 483	- 423 586	674 483
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	2 614 816	674 483	0	3 289 299

2.5.2 Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	590 243	615 350	590 243	615 350
TOTAL	590 243	615 350	590 243	615 350

2.5.2.1 Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	586 741	599 305	586 741	594 305
Provisions pour impôts (1)				
Provisions pour renouvellement des immobilisations*				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*				
Autres provisions pour risques adhérents	3 502	21 045	3 502	21 045
TOTAL	590 243	615 350	590 243	615 350

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques adhérents	3 502		21 045	3 502			21 045
Provisions pour pensions et obligations similaire IDR	586 741		594 305	586 741			594 305
TOTAL	590 243		615 350	590 243			615 350

Les reprises utilisées et leurs contreparties figurent en résultat d'exploitation.

La dotation de 615 350 euros se décompose en 594 305 euros au titre des indemnités de départ à la retraite et 21 045 euros relatifs aux risques financiers sur clients.